

Grand-Duché de Luxembourg Grossherzogtum Luxemburg

Ville de Stadt

VIANDEN

Point de l'ordre du jour:

No IId

OBJET:

Taxes de raccordement à la conduite d'eau et

Taxes communales 85

à la canalisation

Extrait du Registre aux délibérations

du Conseil municipal de VIANDEN

Séance publique du 14 décembre 1984

Date de l'annonce publique de la séance: 7.12.1984 Date de la convocation des conseillers:

Présents M. M. Dr.Raymond Frisch, Bourgmestre, M. Bassing Louis, Echevin, M.Sauer Robert, Mme. Madeleine Schmitz, MM. Osch Fernand, Roettgers Jear. Weiler Emile, Dr. Koch Paul, conseillers

Absents: a) excusé Roger Henri

b) sans motif

Le Conseil municipal.

Revu le règlement communal du 8 juillet 1975, approuvé par arı grand-ducal en date du 27 octobre 1975, concernant le raccordement à conduite d'eau et à la canalisation

Revu sa délibération du 29 décembre 1981 portant fixation des taxes relatives au raccordement à la conduite d'eau et à la canalisation

Considérant qu'il est indiqué d'adapter les taxes à l'évolution coût de la vie

Décide à l'unanimité

Les nouvelles taxes de raccordement à la conduite d'eau et à la canalisation sont fixées comme suit:

- a)Taxe de raccordement à la conduite d'eau:
- 1) Maisons unifamiliales et autres comprenant jusqu'à deux logements:

2) Maisons comprenant quatre logements au plus:

148,74 6.000,-1 12.000,-35.000,-1

3) Maisons comprenant plus de quatre logements:

b)Taxe de raccordement à la canalisation:

1) Maisons unifamiliales et autres comprenant jusqu'à deux logements: 8.500,-1

2011 2) Maisons comprenant quatre logements au plus:

17.000,-

3) Maisons comprenant plus de quatre logements:

34.000 .-

Prie

l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente

En séance date que dessus

Suivent les signatures Four extrait conforme Vianden, le 27 décembre 1984

le Bourgmestre

le secrétaire

approuvé le